

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU
5 juin 2015

L'an deux mil quinze, le vendredi 5 du mois de juin à vingt heures trente, le conseil municipal de la Commune de JOUY-LE-POTIER (Loiret), dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de **Monsieur Gilles BILLIOT Maire**.

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 15
Nombre de conseillers municipaux présents : 11
Nombre de conseillers municipaux votants : 14
Date de convocation du conseil municipal : 29 mai 2015

Présents :

Monsieur BILLIOT Gilles	Monsieur MANTOT Olivier
Monsieur SOUILLART Michel	Monsieur DELPIVAR Eric
Monsieur HERRERO Pascal	Monsieur ZION Thierry
Madame COLAS Catherine	Monsieur FEINARD Alexis
Madame BERRUÉ Nicole	Monsieur PILTÉ Michel
Madame CARPENTIER Lorella	

Absents excusés : Monsieur GAUDÉ Michel donne pouvoir à Madame BERRUÉ Nicole
Madame MALAWKA Astrid donne pouvoir à Madame CARPENTIER Lorella
Madame SEGURA Catherine donne pouvoir à Monsieur FEINARD Alexis
Madame PLANTIVEAU Maryse

Absents :

Monsieur Eric DELPIVAR a été élu secrétaire de séance

🔪 ADOPTION DU COMPTE-RENDU DE LA SÉANCE DU 17 AVRIL 2015

A l'unanimité,

ADOPTE le compte rendu de la précédente réunion du conseil municipal du 17 avril 2015

🔪 DELIBERATION N° 2015/ VI/ 01 : COMPTE DE GESTION BUDGET COMMUNAL

Considérant le compte de gestion établi par le Directeur des finances publiques,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget communal, dressé par le Directeur des Finances Madame CORMONS.

DIT qu'il est en tous points conforme au compte administratif 2014,

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces comptes.

⚡ DELIBERATION N° 2015/ VI / 02 : COMPTE DE GESTION 2014 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant le compte de gestion établi par le Directeur des finances publiques,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le compte de gestion 2014 du budget annexe du Service Eau et Assainissement dressé par le Directeur des Finances Madame CORMONS,

DIT qu'il est en tous points conformes au compte administratif 2014,

AUTORISE et **DONNE** tous pouvoirs à **Monsieur le Maire** à signer tous les documents liés à ces comptes.

⚡ DELIBERATION N° 2015 / VI / 03 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET COMMUNAL

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2014 pour le budget principal.

Sous la présidence de Michel Souillart, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	1 054 887.84€
	Dépenses	938 939.65€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	1 335 936.46€
	Dépenses	725 200.89€

⚡ DELIBERATION N° 2015 / VI / 04 : COMPTE ADMINISTRATIF 2014 BUDGET ANNEXE EAU ET ASSAINISSEMENT

Considérant la présentation et la synthèse des différentes dépenses et recettes, tant en fonctionnement qu'en investissement, réalisées durant l'exercice 2014 pour le budget eau et assainissement.

Sous la présidence de Michel Souillart, Monsieur le Maire étant sorti de la salle,

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONNAIT la sincérité des comptes présentés,

ARRETE ainsi les résultats définitifs :

<i>Section de fonctionnement</i>		
	Recettes	53 725.92€
	Dépenses	61 895.30€
<i>Section d'investissement</i>		
	Recettes	26 227.83€
	Dépenses	108 956.44€

Monsieur le Maire reprend la Présidence du conseil et remercie Michel Souillart.

DELIBERATION N° 2015 /VI/ 05 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET PRINCIPAL

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A -	résultat de l'exercice (RF - DF)	115 948.19€
B -	résultat antérieur reportés	147 749.43€
C -	Résultat à affecter (A+B)	263 697.62€

Solde d'exécution de la section d'investissement		
D -	Solde d'exécution cumulé d'investissement (N + N-1)	-114 246.09€
E -	Solde des RAR	38 000€
F-	Besoin de financement (D+E)	76 246.09

AFFECTATION DE RESULTAT (C) = G + H		263 697.62€
G - affectation en réserves R1068 en investissement (à hauteur du besoin de financement)		76 246.09€
H - report en fonctionnement R002		187 451.53€

DELIBERATION N° 2015 /VI/ 06 : AFFECTATION DU RESULTAT BUDGET ANNEXE

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE ainsi l'affectation des résultats de clôture de l'année 2014 comme suit :

Résultat de fonctionnement		
A -	résultat de l'exercice (RF - DF)	-8 169.38 €
B -	résultat antérieur reportés	4 879.14 €
C -	Résultat à affecter (A+B)	-3 290.24 €

Solde d'exécution de la section d'investissement		
D -	Solde d'exécution cumulé d'investissement (N + N-1)	-69 244.98 €
E -	Solde des RAR	0.00 €
F-	Besoin de financement (D+E)	69 244.98 €

AFFECTATION DE RESULTAT (C) = G + H		0
G -	affectation en réserves R1068 en investissement (à hauteur du besoin de financement)	0
H -	report en fonctionnement R002	0
I -	Déficit reporté au D002	-3 290.24 €

🔗 DELIBERATION N° 2015/ VI/ 07 : VOTE DES TAUX DE FISCALITE DIRECTE LOCALE

Considérant la proposition de reconduire à l'identique les taux d'imposition,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

RECONDUIT les taux de la fiscalité directe de l'année 2014 pour 2015 :

TAXES	Total taux 2015	Bases prévisionnelles	PRODUITS
Taxe d'habitation	15,01 %	1 527 000	229 203 €
TF sur les propriétés bâties	21,12 %	919 100	194 114 €
TF sur les propriétés non bâties	53,04 %	37 200	19 731 €
PRODUIT FISCAL 2015			443 048 €

🔗 DELIBERATION N° 2015/ VI / 08 : BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET

PRINCIPAL 2015 :

Considérant la présentation des chiffres proposés pour l'exercice 2015

Le conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget communal 2015 qui s'équilibre en dépenses-recettes comme suit :

	Budget primitif	Budget supplémentaire	TOTAL
FONCTIONNEMENT			
Dépenses	889 656 €	211 451.53€	1 101 107.53 €
Recettes	889 656 €	24 000€ + résultat reporté 187 451.53€	1 101 107.53 €
INVESTISSEMENT			
Dépenses	552 274.10 €	364 182.90€ + solde à reporter 114 246.09€ + RAR 15 000€	1 045 703.09 €
Recettes	552 274.10 €	440 428.99€ + RAR 53 000€	1 045 703.09€

🔗 DELIBERATION N° 2015 / VI / 09: BUDGET SUPPLEMENTAIRE DU BUDGET ANNEXE

EAU ET ASSAINISSEMENT 2015

Considérant la présentation des chiffres proposés pour l'exercice 2015

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget supplémentaire du budget annexe eau et assainissement 2015 qui s'équilibre en dépenses- recettes comme suit:

	Budget primitif	Budget supplémentaire	TOTAL
 FONCTIONNEMENT			
Dépenses	57 269.78 €€	30 588.90€ + résultat reporté 3290.24€	91 148.92 €
Recettes	57 269.78 €	29 000€ + résultat reporté 4879.14€	91 148.92 €
 INVESTISSEMENT			
Dépenses	451 269.78 €	- 25 000€ + solde à reporter 69 244.98€ + RAR 30 000€	525 514.76 €
Recettes	451 269.78 €	45 761.35€ + RAR 15 000€ solde à reporter 13 483.63€	525 514.76 €

🔗 DELIBERATION N° 2015 / VI / 10: BUDGET ANNEXE PÔLE SANTÉ 2015

Considérant la nécessité de créer un budget spécifique pour le Pôle Santé,

Considérant qu'il y a lieu d'abonder celui-ci afin de réaliser l'acquisition du terrain, les formalités administratives et les premiers travaux,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ADOpte le budget annexe du Pôle Santé comme suit :

	Total
Section de fonctionnement	
Recettes	/
Dépenses	/
Section d'investissement	
Recettes	150 000€
Dépenses	150 000€

🔗 DELIBERATION N° 2015 / VI / 11: VENTE DE TERRAINS

Considérant le non-respect du compromis de vente signé avec Monsieur GOUNOT EIRL pour les deux lots route de Cléry,

Considérant que le prix pour ces deux parcelles AB 166p et 164p était de 102 000€,

Considérant les deux offres reçues pour un prix de vente total de 107 000€

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la vente par la commune à Monsieur et Madame BENAMEUR de la parcelle AB166p et 164p lot n° 1 d'une superficie de 438m² pour 52 000€

DECIDE la vente par la commune à Monsieur et Madame DIALLO de la parcelle AB166p et 164p lot n° 2 d'une superficie de 645m² pour 55 000€

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à ces actes.

🔗 DELIBERATION N° 2015 / VI / 12: MAISON 27 ALLEE DE LA CHARDONNIERE

Considérant l'achat par la commune de la propriété 27 Allée de la Chardonnière, afin d'y créer l'accès de la zone urbanisée la jouxtant pour un prix total de 157 500€,

Considérant le loyer perçu pour la location de 16 mois soit 12 000€,

Considérant que la maison n'est ni isolée, ni aux normes électriques et peu accessible le sous-sol ne communiquant pas avec l'étage,

Considérant les dépenses de remises aux normes,

Considérant la possibilité de rendre plus accessible et sécurisant l'accès de la zone urbanisée,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, Monsieur FEINARD ayant précisé son accord à condition que l'opération soit équilibrée financièrement.

A l'unanimité,

CHARGE Monsieur le Maire de poursuivre les démarches pour organiser l'accès et défendre au mieux les intérêts communaux. Celui-ci précisant qu'il a proposé le démontage à l'association Cléry son histoire en lumière.

🔗 DELIBERATION N° 2015 / VI / 13: CONVENTION C.C.V.A.

Considérant la consultation groupée faite par la C.C.V.A pour le contrôle des matériels sportifs et récréatifs,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE de participer à cette consultation groupée,

ATTRIBUE à la société SOLEUS le marché pour le contrôle des équipements sportifs, des jeux et des sols souples.

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer tous les documents liés à cette affaire.

🔗 DELIBERATION N° 2015 / VI / 14: CONVENTION COMMUNE ARDON

Considérant la demande faite par la municipalité de la commune d'Ardon pour intégrer le SALSA le mercredi après-midi,

Considérant que les enfants d'Ardon seraient entre 5 et 15,

Considérant qu'en cas de besoin Ardon fournira une personne qualifiée pour l'encadrement,

Considérant que la commune de Jouy le Potier lui facturera le prix de revient de la ½ journée par enfant,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE la demande de la commune d'Ardon

CHARGE AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire à signer la convention qui sera validée par la commission scolaire.

🔗 DELIBERATION N° 2015/VI/ 15 : REGLEMENT ET TARIFS DES REPAS SCOLAIRE

Considérant l'exposé de Madame Lorella CARPENTIER,

Considérant les nécessaires ajustements à apporter au règlement de cantine scolaire,

Considérant que le prix de revient des repas scolaires est de 7,60€ environ,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement du restaurant scolaire,

FIXE la participation parentale aux repas scolaires pour l'année 2015/2016 à :

- 3,30€: **régime permanent et flexible,**

- 4,30€: **régime occasionnel, et exceptionnel,**

AUTORISE, CHARGE Monsieur le Maire à mener à bien cette affaire.

🔗 DELIBERATION N° 2015/VI/ 16 : REGLEMENT ET TARIFS DU S.A.L.S.A.

Considérant l'exposé de Madame Lorella CARPENTIER,

Considérant les nécessaires ajustements à apporter au règlement du S.A.L.S.A.

Considérant le coût de revient pour le SALSAS pour les mercredis et vendredis est de 9,45€ par enfants

Considérant la proposition de la commission scolaire de maintenir à 4,00€ les mercredis et vendredis après-midi,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

APPROUVE le règlement du S.A.L.S.A,

FIXE la participation parentale au S.A.L.S.A à 4,00€ par après-midi pour l'année 2015/2016.

FIXE à 2€ la garderie du mercredi après-midi pour l'année 2015/2016

AUTORISE CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

🔗 DELIBERATION N° 2015/VI/ 17 : INSEE

Considérant le courrier reçu de l'INSEE pour le recensement de la population qui se déroulera du 21 janvier au 20 février 2016,

Considérant la demande de nommer un coordonnateur communal,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

Nomme Madame TASSOT Marilyne coordonnatrice communale,

AUTORISE CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

🔗 DELIBERATION N° 2015/VI/ 18 : INSTALLATION FEUX TRICOLORES

Considérant les travaux en cours, et le passage des fourreaux effectués,

Considérant la préconisation du Conseil Général pour une meilleure circulation dans le bourg,

Considérant l'étude de sécurité menée en 2011 par le cabinet spécialisé INGEROP,

Considérant le problème de fluidité de la circulation aux croisements des routes départementales,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré, et avoir bien noté les conséquences, suppression de places de stationnement au milieu du carrefour, emplacement et le fonctionnement des feux, passage protégés.....,

A l'unanimité,

DECIDE l'installation de feux tricolores pour réguler la circulation en centre bourg et assurer une meilleure sécurité.

AUTORISE CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire en concertation avec la commission voirie.

🔗 DELIBERATION N° 2015/VI/ 19 : AVENANTS AU MARCHE DES TRAVAUX DE RESEAU

D'ASSAINISSEMENT

Considérant le marché initial des travaux d'un montant de 175 093,80€ HT, délibération du 12 septembre 2014,

Considérant les travaux supplémentaires nécessaires pour profiter du chantier en cours,

Considérant les travaux de reprise de bordures et caniveaux route de Beaugency,

Considérant la nécessité de mettre aux normes le réseau d'eau potable et de défense incendie,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

ACCEPTE les avenants des travaux pour un montant de 44 119,50 €HT

AUTORISE CHARGE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire

🔗 DELIBERATION N° 2015/VI/ 20 : TRAVAUX GYMNASSE, CHAUFFAGE SALLE DE LA

CAVE, CHEMINEMENT ROUTE D'ORLEANS, ROUTE D'ARDON, CHAMPS BRETONS,

SENTIER DE L'ETOILE, ECLAIRAGE PUBLIC, CHATEAU D'EAU, SECTORISATION,

FOURREAUX ET PLATEAU SURÉLEVÉ

Considérant les lignes budgétaires prévues au budget 2015,

Considérant l'exposé de Monsieur MANTÔT pour le gymnase, et le chauffage de la salle de la cave,

Considérant l'exposé de Monsieur DELPIVAR pour les cheminements, le plateau surélevé, l'éclairage public et les fourreaux,

Considérant l'exposé de Monsieur PILTE pour le château d'eau et la sectorisation du réseau d'eau potable

Considérant les précisions apportées par Monsieur Michel SOUILLART,

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

DECIDE la réalisation des travaux suivants : réfection sol gymnase, changement chauffage salle de la cave, éclairage public route de Beaugency, réfection des cheminements, plateau surélevé, château d'eau, sectorisation du réseau d'eau potable et fourreaux

DESIGNE l'entreprise B.S.T.P. pour les travaux de la route d'Orléans pour un montant de 52161€ HT

CHARGE la commission travaux de choisir les entreprises les mieux disantes pour l'intérêt de la commune

AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien ces affaires.

🔗 DELIBERATION N° 2015/VI/ 21 : AVENANT PÔLE SANTÉ

Considérant le contrat de Maîtrise d'œuvre avec le cabinet AUTRET initialement prévu pour une surface au plancher de 500m²,

Considérant la nouvelle surface au plancher de 658m², la nouvelle estimation APD est de 850 000€ HT, le montant des honoraires est de 78 540€ HT soit 9,24%

Le Conseil Municipal,

Après en avoir délibéré,

A l'unanimité,

VALIDE AUTORISE et DONNE tous pouvoirs à Monsieur le Maire pour mener à bien cette affaire.

QUESTIONS ET INFORMATIONS DIVERSES

Monsieur le Maire INFORME que dans les dépenses imprévues compte 022 il a été prélevé la somme de 2453.01€ pour un trop perçu sur un C.U.I mis au compte 673 afin de pouvoir rembourser Pôle Emploi.

Que le jeune jovicien Pierre JOLY est en stage avec une convention du collège de Cléry saint André, et peut être un débouché sur un contrat d'apprentissage.

Que Madame SEGURA a assisté au 14^{ème} salon des Prairials à Mareau aux Prés et nous informe que Madame Maryse DOSNE a remporté le prix de la municipalité, son œuvre sera exposée à la Mairie de Mareau aux prés.

Que l'enquête du P.L.U. débutera le vendredi 26 juin à 8h30 et se terminera le mardi 28 juillet à 17h00, que l'affichage, la parution dans les journaux sera faites, la mise sur le site internet pour consultation, les permanences du commissaire enquêteur sont le 29 juin de 9h à 12h, le 18 juillet de 8h30 à 11h30 et le 28 juillet de 14h à 17h00 pour la clôture.

Madame COLAS Catherine S'INDIGNE des actes de vandalisme dans le bourg, des tuiles de la bibliothèque, un banc de démonté, les plantations détériorées ainsi que des ardoises au gymnase.

Monsieur le Maire REpond qu'il a été fait un courriel à **Madame SEGURA** pour prendre contact avec ces jeunes pour savoir ce qu'ils désirent plu tôt que de tout détériorer.

Tout le conseil à l'unanimité s'élève contre ces dégradations et incivilités qui sont récurrentes en période de vacances scolaires.

Monsieur MANTÔT INFORME que le chauffage au sol du gymnase aurait une résistance défectueuse et qu'il voit une entreprise pour remédier au problème ;

Monsieur ZION INFORME que le tarif jaune du gymnase va être supprimé, qu'EDF à notre demande nous a fait une proposition valable jusqu'au 1^{er} juillet 2015. Le contrat proposé nous apporterait un gain sur trois ans de 20,77% soit 2520,34€ par an mais qu'il a été décidé d'attendre la réponse en septembre 2015 d'Approlys qui a lancé une consultation. Nous avons été également contactés par un autre fournisseur à qui nous allons faire parvenir les renseignements nécessaire pour nous faire une proposition.

Monsieur le MAIRE termine en félicitant Annick TURBAN pour son travail au secrétariat pendant l'absence de Floriana SICILIANO pour congé de maternité, ainsi que Madame SICILIANO qui s'est remis au travail et nous à présenter les comptes ce soir.

RAPPELLE que ce week-end il y a musique dans la rue avec la bibliothèque et le groupe « d'Ici danses » et le week-end suivant le marché des potiers et artistes d'un jour avec la C.C.V.A.

Levée de séance à 23h55

Prochains conseils : vendredi 3 juillet 20h30
vendredi 11 septembre 20h30